

## Modification du POS secteur Nord - Approbation après enquête publique

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : Par délibération du Conseil Municipal du 14 mars 2002, une modification du POS secteur Nord a été engagée par arrêté municipal en date du 18 mars 2002.

Afin de favoriser la constitution du tissu urbain et de sa mixité en assouplissant localement les possibilités d'implantation de l'habitat et de l'activité et en protégeant, au contraire, les trames vertes intéressantes, les modifications ponctuelles proposées concernaient :

- rue Thomas Edison : adaptation du périmètre de la zone UY ;
- chemin de la Grange Marguet : suppression d'une Protection de Terrain à Cultiver (PTC) ;
- chemin de la Baume : préservation d'un boisement par une protection en Espace Boisé Classé (EBC).

L'enquête publique s'est déroulée du 16 avril au 16 mai 2002 sous la direction de M. Raymond DUCRET, désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

A l'issue de l'enquête, le Commissaire Enquêteur a produit son rapport et ses conclusions assortis d'un avis favorable sans réserve sur l'ensemble du dossier.

Le Conseil Municipal est invité à approuver la modification du POS Secteur Nord tel qu'il résulte de l'enquête publique.

La présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie et fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département conformément aux articles R123.24 et R123.25 du Code de l'Urbanisme.

Le POS Secteur Nord approuvé et modifié sera tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture du service concerné.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal approuve cette modification à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 4 juillet 2002.*